

**PROCES-VERBAL INTEGRAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 8 novembre 2021 à 19h00**  
**sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire**

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26 (1 procuration)

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH

Mme Stéphanie GUIMIER

M. Claude WEIL

Mme Nathalie GARBACIAK

Mme Florence SCHWARTZ

M. Bruno LEFEBVRE

Mme Véronique BRUDER

M. François LARDINAIS

Mme Sonia JEHL

M. Eric HELBLING (arrive au point 84/08/2021), M. Jocelyn EUDARIC (arrive au point 85/08/2021).

Mme Sonia PINTO

M. Éric LACHMANN

Mme Julie ROJDA

Mme Ellia FONTAINE

Mme Séverine RAMSEYER

M. Frédéric BARTHE

Mme Elsa ESTREICHER

Mme Gaëtane CHAUVIN

M. Martin GUNDELACH

Mme Elodie PAULUS

M. Philippe WETZEL

Mme Chantal WINTZ

M. Richard BAUMERT

Mme Caroline RUDOLF

M. Vincent KALT

**Membres absents excusés :**

M. Jean-Jacques KNOFF

M. Christian SITTLER (procuration à Stéphanie GUIMIER)

M. Antony REIFF

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Installation d'un nouveau conseiller municipal et affectation dans les commissions
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021
- Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences
- Communiqués du Maire
- Projet d'espace culturel – salles polyvalentes
- Subventions aux associations : modalités d'attribution
- Taxe d'aménagement : passage à un taux unique de 5 % pour toutes les zones d'activités économiques de la CCCE
- Restitution à la commune de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée ».
- Forêt communale : projet de contrat Natura 2000
- Dénomination des rues de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Nexity
- Rapport d'activité 2020 de la CCCE
- Comptes-rendus des commissions thématiques.

**N° 81/08/2021**      **Installation d'un nouveau conseiller municipal et affectation dans les Commissions**

Suite à la démission en date du 14 octobre 2021 de M. Vincent KUHN, Conseiller municipal, le poste ainsi devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.

M. Vincent KALT, suivant de la liste du groupe "Agir pour Benfeld" a fait connaître son accord pour intégrer le Conseil Municipal.

Vu l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, portant sur les démissions des membres du conseil municipal,

vu le code électoral en son article L 270, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 1 000 habitants et plus,

le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Vincent KALT en qualité de Conseiller Municipal.

En outre, il siègera au sein de la commission "environnement et cadre de vie".

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

**N° 82/08/2021**      **Désignation du secrétaire de séance**

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal, désigne comme secrétaire de séance, M. Martin GUNDELACH.

Adopté à l'unanimité.

**N° 83/08/2021**      **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021**

Point ajourné.

**N° 84/08/2021**      **Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences**

***Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption***

- M. Guillaume CHOCAT et Mme Morgane OMHOVERE pour une maison d'habitation sise 1 rue Sainte Odile
- M. et Mme Yüksel SAHIN pour un local commercial et d'habitation sis 11B rue d'Italie
- M. et Mme Théo LEHMANN pour une maison sise 2 rue de Huttenheim
- WACH IMMOBILIER pour un immeuble sis 34 rue du Petit Rempart
- M. et Mme Nicolas KASPRIC pour une maison d'habitation sise 19 rue de Huttenheim
- M. et Mme Ismet KACAN pour trois appartements sis 3 rue du Général Leclerc
- BATIMO pour un immeuble sis 14 rue de l'Europe.

### **Marchés publics**

- Fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les bâtiments communaux : Société ES Energies Strasbourg à 67932 STRASBOURG pour un montant annuel de 122 677,66 € TTC.
- Fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour la résidence pour personnes âgées : Société ES Energies Strasbourg à 67932 STRASBOURG pour un montant annuel de 44 446,33 € TTC.

### **Communiqués du Maire**

M. le Maire fait part aux Conseillers municipaux des événements ou réunions à venir :

- Mardi 9 novembre 19h00 SDF\_Commission Culture
- Jeudi 11 novembre Monuments aux morts Cérémonie de commémoration
- Samedi 20 novembre 19h00 SDF\_OMF Fête de la bière
- Mardi 23 novembre 19h00 HDV\_Relecture du Benfeld.com
- Vendredi 26 novembre 19h00 SDF\_Mise à l'honneur des sportifs méritants et des projets des associations
- Samedi 27 novembre 11h00 SDF\_Opération 1 arbre – 1 enfant
- Mercredi 1er décembre (Horaire à confirmer) Place de la République\_Calendrier de l'Avent : Ouverture festive le 1<sup>er</sup> jour, puis ouverture quotidienne par le veilleur de nuit, avec animations certains soirs et les samedis matin à 11h00
- Samedi 4 décembre 11h00 dans l'enceinte du complexe sportif\_ Opération Téléthon Accrochage du puzzle avec la Chorale A Croches Chœur
- Dimanche 5 décembre 12h00 SDF\_Repas des Aînés
- Lundi 6 décembre 17h00 au centre-ville\_Passage du St Nicolas organisé par l'UCAB
- Vendredi 10 décembre 19h00 SDF\_Repas du Personnel communal
- Samedi 17 décembre à partir de 16h00 rue de la République (piétonnisée pour l'occasion) \_Noël des Enfants en partenariat avec les Commerçants, Ecoles et Ville de Benfeld
- Dimanche 26 décembre après-midi SDF\_Loto organisé par l'ASB
- Vendredi 31 décembre 19h00 SDF\_Soirée du Réveillon organisée par le Club Bushido
- Jeudi 6 janvier soir SDF\_Vœux du Maire.

### **N° 85/08/2021 Projet d'espace culturel– salles polyvalentes**

M. le Maire rappelle que le 30 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation du projet d'espace culturel – salles polyvalentes sur le principe d'une reconstruction après démolition de la salle des fêtes existante.

De son côté, la CCCE poursuit sa réflexion sur sa politique de développement des services périscolaires.

Face à cette situation, le constat est le suivant : il y a le besoin d'une nouvelle salle des fêtes, la CCCE doit développer son offre périscolaire et les associations sont demandeuses de locaux.

Ainsi la commune pourrait envisager les scénarios suivants :

- mettre à disposition de la CCCE l'ancienne salle des fêtes en vue d'un réaménagement pour un site périscolaire,
- ou opter pour la création de sites périscolaire par école et ainsi prévoir une autre destination pour l'ancienne salle des fêtes (maison des associations).

Ces scénarios permettent d'éviter la démolition de la salle des fêtes existante.

Selon les études de Mme Hilbert, architecte au CAUE, il est envisageable de décaler le projet de nouvel espace culturel – salles polyvalentes vers le Sud Est et ainsi garder la salle des fêtes existante.

Entendu l'exposé de M. le Maire, sur le projet modifié,

vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 4/11/2021

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

approuve les modifications que cela implique, à savoir :

- le coût des travaux évalué par le CAUE à 4 100 000 € HT au lieu de 4 770 665 € HT (démolition de la salle existante en moins)
- la maîtrise d'œuvre est estimée à 736 163 € HT au lieu de 770 000 € HT
- la prime versée aux concurrents ayant remis des prestations conformes au règlement du concours est estimée à 26 000 € HT au lieu de 30 000 € HT par candidat.

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 86/08/2021      Subventions aux associations : modalités d'attribution**

M. Bruno LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose le point.

Dans le cadre des subventions accordées par la Ville aux associations, il est proposé de préciser les modalités d'attribution en ce qui concerne les investissements ou biens d'équipement.

La règle en vigueur prévoit un taux de participation de 15 % et un plafonnement à 15 000 €. Il est proposé en outre que ces subventions ne puissent être accordées que tous les 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 87/08/2021      Taxe d'aménagement : passage à un taux unique de 5 %**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, rappelle la constitution de la taxe d'aménagement (TA), soit :

- une part communale perçue au bénéfice de la commune
- une part départementale perçue au profit du Département.

En application de l'article L. 331-7 du Code de l'urbanisme, le fait générateur de la taxe d'aménagement, est selon le cas, la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, la naissance d'une autorisation tacite, la décision de non-opposition à déclaration préalable, la date d'établissement du procès-verbal constatant l'achèvement des constructions ou aménagements réalisés sans autorisation. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation et la personne responsable de la construction en cas d'infraction. Elle est recouvrée par les services fiscaux de l'Etat.

La commune peut décider de définir un taux compris entre 1% et 5% qui s'applique selon les modalités définies par les articles L.331-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Par délibération du 26 mars 2019, le Conseil Municipal a décidé de porter le taux de la taxe d'aménagement de 2 % à 3 %.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite homogénéiser à 5% le taux de la part communale de la TA de l'ensemble des zonages d'activités économiques de son territoire.

Vu l'avis des commissions réunies en date du 4 novembre dernier, M. le Maire propose de porter à 5 % la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune. Cela permettra à notre commune, soumise actuellement à une forte pression immobilière, de disposer d'une recette qui servira à financer les équipements publics liés au développement urbain. Pour M. le Maire, ce choix doit être fait maintenant car d'ici quelques années, la réserve foncière sera tarie.

Pour sa part, M. Martin GUNDELACH estime qu'en conservant un taux de 3 %, Benfeld serait plus attractif et que dans le contexte actuel il n'est pas opportun d'augmenter cette charge pour les entreprises. « Pourquoi ne pas avoir porté à 40 % le pourcentage d'exonération de la taxe foncière au lieu des 50 % retenus, comme je l'avais proposé lors du dernier conseil - indique-t-il. Cela aurait permis de mettre en place une rentrée d'argent plus importante et plus régulière. »

M. le Maire répond que la taxe foncière, elle, concerne tous les propriétaires dont certains, avec la crise sanitaire, connaissent des difficultés. Il est donc d'avis d'augmenter une taxe qui concerne des familles qui ont les moyens d'investir dans un projet immobilier ainsi que les promoteurs immobiliers, plutôt que de mettre l'accent sur la taxe foncière qui concerne tous les propriétaires et donc un grand nombre de contribuables.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L.311-14,

vu l'avis des commissions réunies en date du 4 novembre 2021,

considérant

- la possibilité d'instaurer la taxe d'aménagement de manière sectorielle,
- le projet de schéma directeur des zones d'activité économique (SDZAE) lancé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en 2021 et en cours d'élaboration,
- le souhait de la Communauté de Communes d'homogénéiser à 5% le taux de la part communale de la TA de l'ensemble des zonages d'activités économiques de son territoire,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'instaurer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

Adopté par 18 voix pour et 3 voix contre (Mme Sonia JEHL, MM. Richard BAUMERT et Martin GUNDELACH), (6 abstentions).

**N° 88/08/2021      Restitution à la commune de la compétence "Garderie du matin et de fin de matinée"**

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, expose ce que les statuts de la CCCE actuellement en vigueur prévoient :

Petite enfance-jeunesse :

- Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, réseau d'assistantes maternelles, multi-accueil)
- Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, centre de loisirs-garderie matin, midi et soir, étude surveillée ou dirigée, soutien scolaire)
- Organisation de accueils de loisirs sans hébergement
- Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.

Par délibération du 29 septembre 2021, adoptée à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé :

1. d'approuver l'évolution statutaire suivante :

Petite enfance-jeunesse :

- Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, relais petite enfance, multi-accueil)
- Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, accueils de loisirs sans hébergement hors garderie du matin et de la fin de matinée)
- Organisation de accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires
- Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.

2. de proposer aux communes membres la restitution aux Communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée »

3. de charger le Président, en vertu des dispositions de l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, de notifier la présente délibération aux communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la restitution de compétence

4. de demander à l'autorité préfectorale d'arrêter, sous réserve de l'avis favorable des communes membres, la modification dans ce sens des statuts de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Conformément aux dispositions de la délibération précitée, le Président de la CCCE l'a notifié aux communes, et, le Conseil Municipal est amené à se prononcer à son tour sur cette évolution statutaire.

Mme Sonia PINTO demande si le service périscolaire de midi restera inchangé ; Mme Nathalie GARBACIAK répond par l'affirmative.

Entendu l'exposé de Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment à son article L 5212-16,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021,  
Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
décide

- d'accepter le principe de la restitution aux communes de la compétence "Garderie du matin et de fin de matinée" et la nouvelle rédaction des statuts de la CCCE qui en découle,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette restitution de compétence.

Adopté par 25 voix pour, 1 voix contre (M. Jocelyn EUDARIC), (1 abstention).

**N° 89/08/2021      Forêt communale : projet de contrat Natura 2000**

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, indique que la note de présentation en annexe précise le contexte, les dispositifs et les engagements de la commune.

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,  
le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

décide

- d'approuver le projet de Contrat Natura 2000 qui lui a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques
- de solliciter une rétribution (crédits Etat-Europe) de 73 900 € pour la mise en place en forêt communale, de 2 îlots de sénescence totalisant 16,6 ha en parcelles 1 à 6
- de s'engager à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la commune
- de certifier que projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document ou acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

Adopté à l'unanimité.

**N° 90/08/2021      Dénomination des rues de la 2ème tranche du lotissement Nexity**

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, indique que, suite à la délivrance du permis d'aménager pour la création de la seconde tranche du lotissement "côté champs" de la société NEXITY, au lieu-dit Schultzenfeld, il convient que le Conseil Municipal décide de la dénomination des nouvelles rues.

Pour mémoire, les noms de rues de la 1<sup>ère</sup> tranche sont rue des Coquelicots, des Marguerites et des Tournesols.

Vu l'avis des commission réunies en date du 4 novembre dernier,

le conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de nommer ainsi les rues de la seconde tranche du lotissement NEXITY : pâquerettes, violettes, jonquilles, primevères.

Adopté à l'unanimité.

**N° 91/08/2021      Rapport d'activité 2020 de la CCCE**

M. le Maire évoque ce rapport, notamment les points concernant Benfeld en particulier.

La CCCE a transmis son rapport d'activités ; il est joint en annexe.

**N° 92/08/2021      Comptes-rendus des commissions thématiques**

La Commission sécurité qui s'est réunie le 6 octobre dernier, a évoqué le passage du radiologue et une campagne de prévention à destination des cyclistes.

Mme Florence SCHWARTZ, Adjointe au maire et également Vice-Présidente du CCAS est également revenu sur le conseil d'administration du CCAS qui s'est tenu le même jour, lors duquel ont été abordé les points ci-après : le projet de convention résidence autonomie de la RPA avec la Collectivité Européenne d'Alsace, la création d'un conseil de vie sociale à la RPA, la création d'un parcours de santé sénior et le secours d'urgence.

La collecte de la Banque Alimentaire organisée les 25, 26 et 27 novembre 2021 a également été évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 00.

La Secrétaire de séance,  
Martin GUNDELACH

Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.